

**Demande de modifications du Comité de Pilotage « Révision PLU »**  
**En date du 15.12.2025 (avant démarrage E.P)**

*Monsieur le Commissaire Enquêteur,,*

*Suite à la réunion du 11.12.2025 organisée par le bureau d'études dans le cadre de l'analyse des avis des différents services de l'ETAT, nous souhaiterions vous faire part de la demande des élus concernant quelques modifications mineures qui seraient souhaitable de porter au document PLU :*

***1 - Emplacement réservé n° 06 :***

*Après réflexion sur le maintien ou pas de cet E.R, les élus ont finalement décidé de le conserver dans la totalité, cette emprise étant déjà considérée artificialisée.*

***2- Emplacement réservé n° 11.:***

*Concernant cet emplacement, la commune étant déjà propriétaire de la parcelle 95, celle-ci sera libérée de son emplacement réservé.*

*Le restant de l'emprise sera conservé en ER et sera requalifié en zone naturelle (N), en effet l'étude environnementale sur les zones humides a décelé ces parcelles comme zone humide, par conséquent, aucun projet de construction ne sera envisagé sur ces terres.*

*Cet E.R aura de fait, pour vocation de constituer une réserve foncière, notamment en prévision d'éventuelles compensations environnementales.*

*Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération notre demande de modification inhérente à l'emplacement réservé n° 11.*

*D'autre part, les élus souhaiteraient modifier la zone PLU de la parcelle cadastrée BS 24 actuellement prévue en zone UD pour la placer en ZONE N (NATURELLE) , merci de bien vouloir prendre en considération cette demande lors de l'enquête publique.*

